



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Audierne

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maitres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



Paroisse de Audierne

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui, l'école Ste Anne

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Madeleine Louise Le Page

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. Quatre adjointes et la Directrice

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 168

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucune

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. A la Société civile constituée à Quimper

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par la rétribution scolaire et une Association de Dames patronesses, créée il y a un an

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Elle a toujours été laïque

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Trois expulsées et cinq autres demeurant

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. Filles du Saint-Esprit l'asile et l'école maternelle

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.